



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28-12-2022

Le Premier ministre, Monsieur Aïmene BENABDERRAHMANE, a présidé, ce mercredi 28 décembre 2022, une réunion du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement.

Lors de sa réunion hebdomadaire, le Gouvernement a examiné les points suivants :

Dans le domaine des transports :

Le Gouvernement a examiné un projet de décret exécutif fixant les modalités d'enseignement dans les établissements scolaires, des règles de la circulation routière, de prévention et de sécurité routière, présenté par le ministre des transports.

L'objectif de ce projet de décret consiste à vulgariser l'éducation et la culture de prévention routière chez les enfants par l'insertion d'une matière éducative dédiée à la sécurité routière au niveau de l'ensemble des paliers éducatifs.

Il est à noter que dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, le Gouvernement place l'éducation routière comme l'un des leviers d'action fondamental dans l'objectif de réduire le nombre de victimes sur les routes, notamment chez les enfants.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique :

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a présenté une communication sur la formation et la recherche scientifique dans le domaine du dessalement de l'eau de mer.

Il y a lieu de rappeler qu'il s'agit de la création d'une nouvelle spécialité académique, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des instructions de Monsieur le Président de la République édictées lors du Conseil des Ministres du 14 novembre 2022 et ce, compte tenu des progrès réalisés dans ce secteur vital.

A ce titre, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique propose d'intégrer au sein des établissements universitaires, dès la prochaine rentrée universitaire, de nouveaux parcours de formation dans le but d'une maîtrise des processus technologiques de dessalement des eaux et de disposer d'une ressource humaine qualifiée dans cette spécialité.

L'objectif visé est de former des diplômés (ingénieur, licence et master) capables de prendre en charge les problèmes quotidiens de fonctionnement des stations de dessalement et de répondre aux besoins du secteur de la production d'eau potable, notamment par le dessalement des eaux de mer et des eaux saumâtres. Cette formation sera érigée en pôle d'excellence constitué de quatre établissements, à savoir l'USTHB d'Alger, l'ENSH de Blida, l'ENPO d'Oran et l'Université de Ouargla.

Dans le domaine de la formation professionnelle :

Le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels a présenté une communication portant sur la création de la filière « dessalement de l'eau de mer » dans la nomenclature des offres de formation.

S'inscrivant aussi dans le cadre de la mise en œuvre des directives de Monsieur le Président de la République, cette formation vise à disposer d'opérateurs de stations de dessalement de



l'eau de mer chargés de la mise en marche de ces installations ainsi que de l'entretien et du nettoyage des filtres des stations de dessalement de l'eau de mer et des eaux saumâtres. Cette formation, de courte durée (6 mois), sera érigée au niveau des centres de formation professionnelle et destinée aux titulaires de la deuxième année secondaire.

Enfin, dans le domaine de la jeunesse et des sports:

Le Gouvernement a entendu une communication présentée par le ministre de la Jeunesse et des Sports, relative à la situation du professionnalisme dans le football et des perspectives de réforme à engager dans le dispositif de mise à niveau par rapport aux critères et conditions exigés dans le nouveau cadre réglementaire pour le système d'octroi de licence de club professionnel, adopté par la Confédération africaine de football.